

**DÉCISION N°1326/2015 DU 13 NOVEMBRE 2015**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA REALISATION DU SITE INTERNET DE LA COLLECTIVITE  
TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** la délibération n°79/2012 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- VU** le code des marchés publics et notamment son article 28 ;
- VU** l'avis de la Commission des Marchés A Procédure Adaptée réunie le 4 novembre 2015 ;

**CONSIDÉRANT** la procédure de marché lancée sur le fondement de l'article 28 du code des marchés publics le 17 septembre 2015 avec une date limite de remise des offres au 13 octobre 2015 ;

**CONSIDÉRANT** la remise de trois candidatures dont deux seulement sont acceptables ;

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse effectué par les services et désignant l'offre de l'agence Terraluna comme la mieux disante.

**DÉCIDE**

**Article 1** : Le marché pour la réalisation du site internet de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon est passé avec l'agence Terraluna pour un montant de trente-sept mille cinquante-cinq euros HT (37 055€) ;

**Article 2** : Les dépenses seront imputées au chapitre 20, nature 2051, fonction 0202 du budget de la collectivité ;

**Article 3** : La présente décision fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Transmis au représentant de l'État

Le 17/11/2015

Publié le 17/11/2015

**ACTE EXÉCUTOIRE**

**Pour le Président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président**

**Stéphane LENORMAND**

**PROCÉDURES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon  
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre  
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12